

AR Prefecture

063-200072080-20220607-CC20220401-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 45

N° CC2022-04-01

OBJET :
DECISIONS
MODIFICATIVES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Prefecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1^{er} juin 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; François BRUNET ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Claire LEMPEREUR ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

Excusés remplacés par le suppléant : Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Aurélie DEFRETIERE ; Annelise DURON ; Gilles GOUYON ; Pascale JEAN ; Jocelyne LELONG ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Marie-Christine LOURDIN ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture direction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets de la

063-200072080-20220807-CC20220401-DE
Communauté de Communes,
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Considérant la nécessité de modifier les dépenses de fonctionnements pour annuler un titre sur exercice antérieur, facturé en doublon (438 €) pour la Maison de l'entrepreneur du budget ZA de St Eloy,

Considérant la nécessité de modifier les dépenses pour l'emprunt du budget Maison, de santé suite à une erreur d'inversion de chiffre lors de l'élaboration du budget

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les décisions modificatives suivante :

Sur le budget de la **ZA de St Eloy**:

Virement de crédit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT ^o / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
Bâtiments publics	615221	438,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	438,00
DE PENSE S - FONCTIONNEMENT		438,00		438,00

Sur le budget de la **Maison de Santé** :

Augmentation de crédit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSE S		RECETTES	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		270,00		
Emprunts en euros	1641	270,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NONINDIV.				270,00
GFP de rattachement			168751	270,00
TOTAUX E GAUX - INVE STISSEMENT		270,00		270,00

AR Prefecture

063-200072080-20220607-CC20220401-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Sur le budget principal de la Communauté de Communes :
Virement de crédit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				270,00
Créances sur Autres établissements publics			27638 1	270,00
OP : MEDIATHEQUE		270,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313 10	270,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		270,00		270,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte les décisions modificatives ci-dessus,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions et de la transmission au comptable public.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines,
le 7 juin 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président


Laurent Dumas